

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES À MEYLAN

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



ÉDITION 2024

SOMMAIRE

Une culture de sécurité civile partagée	page 3
Qu'est-ce-qu'un risque majeur, un plan communal de sauvegarde ?	page 4
Consignes de sécurité générales	page 5

LES RISQUES NATURELS

Cartographie	page 6
Glissements de terrain	page 7
Inondation rapide/Crués torrentielles	page 8
Inondation lente/Inondation par la rivière Isère	page 8
Le cas particulier des eaux de ruissellement	page 9
Risques sismiques	page 10
Feu de forêt	page 12
Phénomènes météorologiques	page 14

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Cartographie et présentation générale	page 15
Le risque industriel	page 16
Le risque "Transport de matières dangereuses"	page 18
Canalisation de matières dangereuses	page 19
Le risque "Rupture de barrage"	page 20
Le risque nucléaire ou radiologique majeur	page 22

LEXIQUE

DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs
ERP : Etablissement recevant du public
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
ORSEC : Organisation de la réponse de Sécurité civile
PCS : Plan communal de sauvegarde
SNA : Signal national d'alerte
SYMBHI : Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère
TMD : Transport de matière dangereuse

UNE CULTURE DE SECURITE CIVILE PARTAGÉE

La prévention des risques majeurs naturels ou technologiques est une mission importante pour la commune. Car si le risque zéro n'existe pas, il est néanmoins nécessaire de se préparer au niveau local à une situation de crise et d'y répondre par des moyens humains et matériels appropriés au niveau communal.

A ce titre et pour être efficace, la prévention passe par le développement d'une culture de sécurité civile permettant à chacun, jusqu'aux habitants, d'adopter une attitude responsable et solidaire face aux risques potentiels existants.

Dans ce cadre, la Ville de Meylan a été historiquement, dès 2007, une des premières communes de l'Isère à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), répondant ainsi au devoir d'information réglementaire des Meylanais.

Le présent DICRIM, mis à jour, a pour but de sensibiliser les habitants aux risques auxquels ils peuvent être confrontés, afin de :

- **leur faire connaître les dispositifs de prévention et de protection** mis en place d'une manière générale et pour chaque type de risques particuliers recensés dans la ville ;
- **leur apprendre à faire face au danger en situation d'urgence** par le respect des consignes individuelles de sécurité qui sont présentées. Une culture de sécurité civile, par une bonne connaissance des risques et des moyens de s'en prévenir, est un atout essentiel pour qu'il soit possible de réagir vite et ensemble, afin de préserver la sécurité de tous et l'environnement.

Lisez ce document attentivement et partagez cette information avec vos proches. Conservez-le chez vous : en cas d'événement majeur, chacun aura son rôle à jouer.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se caractérise par deux facteurs essentiels :

- sa gravité (nombreuses victimes, dommages matériels importants) ;
- sa faible fréquence par rapport aux risques ordinaires, avec un enjeu permettant d'apprécier la vulnérabilité d'un secteur géographique.

Il peut être :

- d'origine naturel : résultant des seules forces de la nature ;
- d'origine technologique : consécutif à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place de technologies à risque.

Pour répondre avec efficacité à un risque potentiel, la Ville prend en compte :

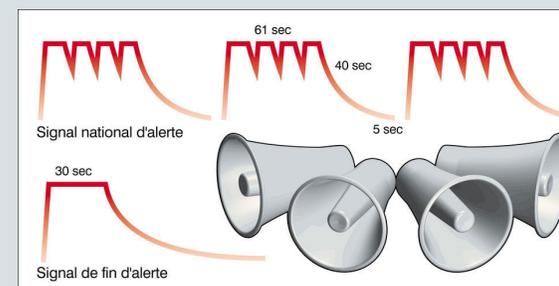
- la prévention qui consiste à repérer et analyser les risques, maîtriser l'aménagement durable du territoire en protégeant le bâti existant ;
- la protection qui comprend : la préparation des mesures de sauvegarde de la population par le maintien opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Ville permettant de faire face à une situation de crise ;
- la mise en œuvre des dispositifs d'information et d'alerte de la population en cas d'évènement ;
- l'information préventive des populations avec :
 - l'édition renouvelée du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) informant les administrés des risques auxquels est exposée la commune ;
 - l'affichage des consignes à respecter dans les établissements communaux recevant du public (ERP), le lycée du Grésivaudan, les collèges et les terrains des gens du voyage.



QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de déployer les moyens communaux nécessaires pour garantir la mise en sécurité de la population, de limiter les dégâts et de protéger l'environnement en cas de survenance d'un événement de sécurité civile. Véritable outil d'aide à la décision du maire pour faire face à une situation de crise, ce plan se coordonne avec les plans de secours diligentés par l'Etat.

RECONNAITRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SNA)



En cas d'évènements grave, l'alerte des populations est de la responsabilité du maire et du Préfet de département.

Selon la nature de l'évènement, l'alerte pourra être donnée par différents moyens :

- ▶ Sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), récemment mise en service à Meylan
- ▶ Messages diffusés par des véhicules sonorisés
- ▶ Messages sur les panneaux lumineux des communes
- ▶ Site : www.fr-alert.gouv.fr/
- ▶ Radio, site Internet, télé ou tout autre moyen...

DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ LES CONSIGNES GENERALES SUIVANTES



**METTEZ-VOUS
À L'ABRI**



**ECOUTEZ LA RADIO
SUR 102.8 MHZ
98.2 MHZ**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS
LIBÉREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS**



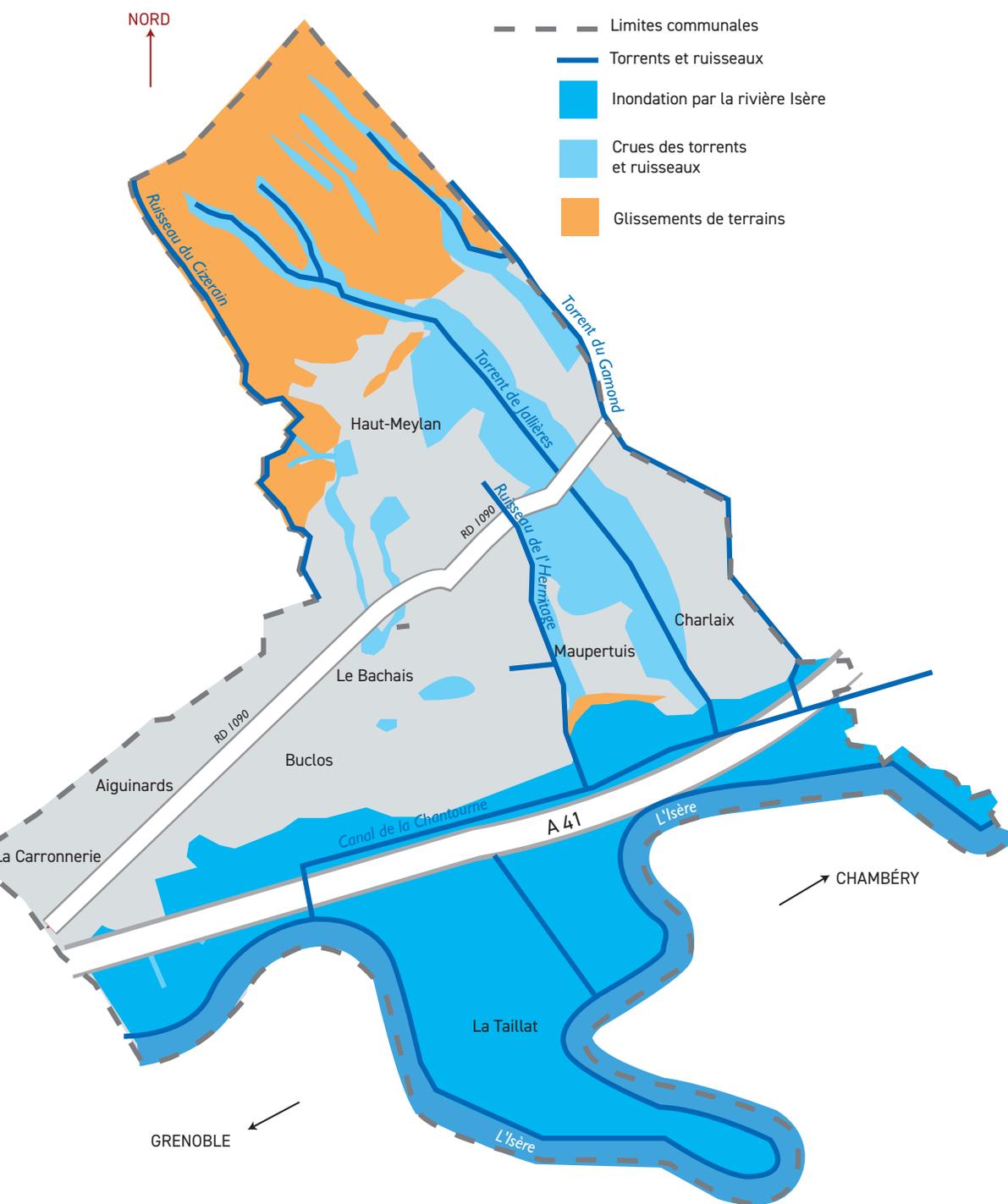
**N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE**

ÉVACUATION SUR ORDRE UNIQUEMENT

Si les autorités publiques vous donnent l'ordre d'évacuer, munissez-vous des éléments suivants :

radio à piles, lampe de poche, nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels et moyens de paiement, médicament notamment traitement quotidien, nécessaire de toilette.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'ORIGINE NATURELLE A MEYLAN



GLISSEMENTS DE TERRAIN

CHUTES DE PIERRES OU DE BLOCS

Localisation
Ce risque représente un danger pour les secteurs limitrophes de la falaise du Saint-Eynard.



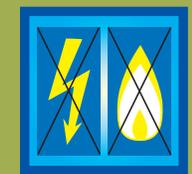
MOUVEMENTS DE TERRAIN

Localisation
Cet aléa concerne des zones restreintes : secteur de Montlivet, à l'amont et l'aval des réservoirs au-dessus de Château Corbeau, au niveau du torrent du Gamond et sur le chemin de Malacare.

Mesures de prévention

- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Ne revenez pas sur vos pas
- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

LES BONS RÉFLEXES



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



ELOIGNEZ-VOUS DE LA ZONE DANGEREUSE



ECOUTEZ LA RADIO 102.8 MHZ 98.2 MHZ



QUITTEZ UNE HABITATION ENDOMMAGÉE



N'ENTREZ PAS DANS DES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS



NE REVENEZ PAS SUR VOS PAS



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



N'UTILISEZ PAS VOTRE VOITURE



INONDATION RAPIDE CRUES TORRENTIELLES

Localisation

- Les torrents ou ruisseaux concernés par ces crues sont :
- ▶ les torrents du Gamond, de Jaillières et Croix des Rameaux ;
 - ▶ les ruisseaux du Cizerain et de l'Hermitage.

Mesures de prévention

- ▶ En ce qui concerne les torrents et leurs abords, des phénomènes de crues et de laves torrentielles très subites peuvent être occasionnés par des précipitations importantes au niveau local. La commune veille à l'entretien de ces torrents et aux ouvrages de protection associés.



LE CAS PARTICULIER DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Ce type d'inondation peut se produire en zone urbanisée, en dehors des cours d'eau, lorsque l'imperméabilisation des sols fait obstacle à l'écoulement des eaux suite à des pluies intenses. Les consignes de sécurité applicables en cas de déclenchement du risque sont les mêmes que celles préconisées pour les autres types d'inondation.

Mesures de prévention

- ▶ Pour les risques de ruissellement et de phénomènes de crues torrentielles qui peuvent être concomitants, il importe d'ouvrir l'œil et d'être vigilant en cas d'orage localisé. La carte de vigilance météorologique établie par Météo France permet d'informer la population et les pouvoirs publics, afin d'anticiper ce genre de phénomènes.



Orage du 6 juin 2010
Chemin du Bachais-
Etat de la chaussée.

INONDATION LENTE INONDATION PAR LA RIVIERE ISERE

Localisation

Meylan est concernée par le tronçon de l'Isère en amont de la confluence avec le Drac.

Des **batadeaux** ont été mis en place par la commune sur les deux sites suivants, afin de fermer la plaine inondable :

- ▶ Chemin de l'Île d'Amour, de paet et d'autre de la Chantourne.
- ▶ Chemin des Cantine (sous l'A41)

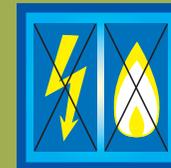
Mesures de prévention

- ▶ Le Département de l'Isère a créé en 2004 le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) qui réalise dans la vallée du Grésivaudan des travaux de protection pour prévenir les risques d'inondation par l'Isère dans la Métropole grenobloise : champs d'inondation contrôlée (pour stocker la crue dans des zones naturelles), renforcement de digues, arasement de bancs, réaménagement de confluences et de seuils. Pour en savoir plus sur les aménagements de protection mis en place : <https://www.isere.fr/symbhi/>
- ▶ La vigilance et la prévision des crues pour l'Isère à l'amont de Grenoble qui sont réalisées par le service de prévision des crues des Alpes du nord, sous la responsabilité de l'Etat, sont destinées par ailleurs à anticiper la montée des eaux de l'Isère. Elles ont vocation à informer tous les publics intéressés, particuliers ou professionnels, sous une forme simple et claire. Le bon réflexe, c'est s'informer sur Internet : <http://www.vigicrues.gouv.fr>



Crue de l'Isère-Île d'Amour
La crue de l'Isère du 2 mai 2015 est la plus importante observée à Meylan depuis 1968 ! Pour autant, cette crue n'était pas exceptionnelle. C'est même la quatrième du genre en 15 ans.

LES BONS RÉFLEXES



COUPEZ LE GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ



ECOUTEZ LA RADIO
102.8 MHZ 98.2 MHZ



MONTEZ DANS
LES ÉTAGES



NE TÉLÉPHONEZ PAS,
LIBÉREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE



N'UTILISEZ PAS
VOTRE VOITURE



RISQUES SISMIQUES

Localisation

Meylan est classée en zone de sismicité moyenne (niveau 4 sur une échelle allant jusqu'à 5), selon le zonage réglementaire défini au niveau national.

Mesures de prévention

Le danger du séisme vient essentiellement des effondrements des bâtiments ne résistant pas aux mouvements du sol. La construction de bâtiments parasismiques est le seul moyen vraiment efficace pour se protéger du risque sismique. En effet, une construction parasismique est capable de résister à un niveau d'agression sismique attendu dans chaque zone de sismicité. Pour ce niveau, elle peut alors subir des dommages

irrémédiables, mais elle ne s'effondrera pas sur ses occupants. Les maîtres d'ouvrage et les professionnels sont donc tenus de respecter les règles de construction en vigueur lors de la demande de permis de construire. L'objectif principal des règles de construction parasismique est bien la sauvegarde des personnes qui devront respecter les consignes de sécurité.



Exemple de dégâts causés par un séisme.

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



A L'INTERIEUR

METTEZ-VOUS PRÈS DES MURS PORTEURS, SOUS DES MEUBLES SOLIDES ET ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES



A L'EXTERIEUR

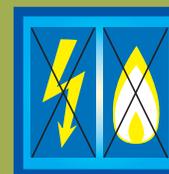
ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS ET NE RESTEZ PAS SOUS LES FILS ÉLECTRIQUES OU CE QUI PEUT S'EFFONDRE (PONTS, TUILES, CHEMINÉES, CORNICHES)



EN VOITURE

ARRÊTEZ-VOUS, COUPEZ LE MOTEUR ET ATTENDEZ LA FIN DES SECOURSSES

APRÈS



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



QUITTEZ UNE HABITATION ENDOMMAGÉE



ÉCOUTEZ LA RADIO 102.8 MHZ 98.2 MHZ



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



ÉVITEZ TOUTE FLAMME



FEU DE FORÊT



Localisation

Les massifs forestiers des rebords de la Chartreuse occidentale sont considérés comme massifs forestiers à risque d'incendie.

Ce risque touche principalement les secteurs Montlivet/Bizenon, Château Corbeau La Cordelière, Les Villauds, Malacare...

Mesures de prévention

Pour prévenir ce risque d'incendie, les propriétaires des biens à protéger ont l'obligation de débroussailler ou de maintenir à l'état débroussaillé un périmètre de 50 m autour de la construction (article L 322-3 du code forestier), y compris sur les fonds voisins (article L 322-3-1) et ceci dans la zone située à l'intérieur ou à moins de 200 m des terrains boisés. De même, pour les abords des voies publiques, il y a obligation

de débroussaillage sur une bande de terrain d'au moins 10 m de large dans les zones à risques et d'au moins 3 m dans les autres secteurs.

- ▶ Débroussailliez régulièrement votre terrain et la voie d'accès à votre habitation si celle-ci est privée.
- ▶ Enterrez les citernes de gaz ou de fioul ou prévoyez un mur de protection sans aucun végétal.

Gardons-le en mémoire

27 juillet 2003 - Saint-Egrève

La foudre a provoqué l'incendie du Néron. Cet incendie n'a été maîtrisé qu'au bout d'un mois.

Le 5 août 2022 - Voreppe et la Buisse

L'incendie a ravagé 120 hectares pendant 10 jours



L'important incendie de végétation causé par la foudre, survenu le vendredi 5 août sur les hauteurs de la commune de Voreppe dans le secteur du lieu-dit le Bourget et du Belvédère des Maquisards.

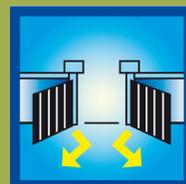
LES BONS RÉFLEXES



METTEZ-VOUS À L'ABRI



FERMEZ PORTES ET FENÊTRES



OUVREZ LE PORTAIL DE VOTRE TERRAIN POUR FACILITER L'ACCÈS AUX SAPEURS-POMPIERS



ÉCOUTEZ LA RADIO 102.8 MHZ 98.2 MHZ



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



ÉVITEZ TOUTE FLAMME

PHÉNOMÈNE MÉTÉOROLOGIQUE

La configuration géographique de la ville conduit parfois à des phénomènes météorologiques particuliers.

La carte de vigilance météorologique établie par Météo France, <http://vigilance.meteofrance.com>, permet d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques.

Elle attire l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et donne des conseils sur les mesures de protection.

Mesures de prévention

Informez-vous, consultez les cartes de Météo France : www.meteofrance.com

Gardons-le en mémoire

Décembre 1999 Les tempêtes Lothar et Martin dévastent l'ouest de l'Europe avec des vents soufflant jusqu'à plus de 170 km/h.

Août 2003 Une vague de chaleur d'une intensité et d'une durée exceptionnelle entraîne une surmortalité majeure.

Décembre 2014 Suite à de fortes chutes de neige, des milliers d'automobilistes bloqués sur la route sont logés dans des hébergements d'urgence.

LES BONS RÉFLEXES



METTEZ-VOUS
À L'ABRI



RESTEZ CHEZ VOUS



FERMEZ TOUT



ÉCOUTEZ LA RADIO
102.8 MHz 98.2 MHz



ELOIGNEZ-VOUS DES
BÂTIMENTS, NE RESTEZ PAS SOUS
LES FILS ÉLECTRIQUES OU PRÈS
DES OUVRAGES EXPOSÉS



N'UTILISEZ PAS
VOTRE VOITURE



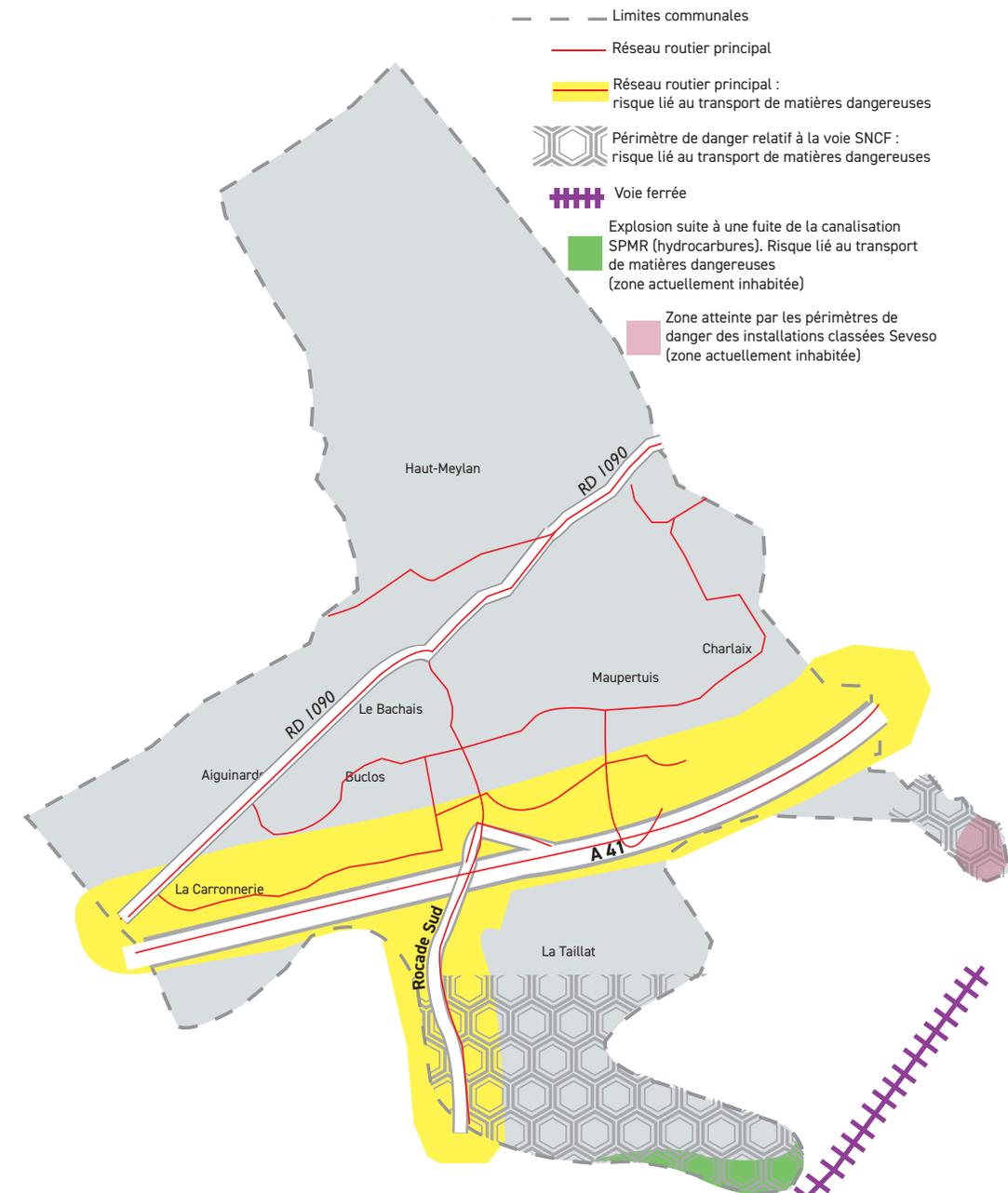
NE TÉLÉPHONEZ PAS,
LIBÉREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE

CARTOGRAPHIE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES A MEYLAN

Les risques technologiques sont des événements accidentels de faible probabilité dus à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place d'une technologie à risque.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un risque d'accident grave pouvant survenir au sein d'un établissement industriel classé pour la protection de l'environnement (ICPE).



INSTALLATIONS SOUMISES A LA DIRECTIVE SEVESO (USINES CHIMIQUES OU PETROCHIMIQUES)

Localisation

Il n'y a pas d'installation industrielle classée Seveso dans la commune.
Le site le plus proche se trouve à Domène (usine Sobégat, dépôt de stockage de propane). Depuis 2007, cette installation industrielle ne présente plus de risque pour la partie très limitée du territoire meylanais qui était concerné auparavant.
Le réservoir de 450 m³ de stockage de propane de cette installation a en effet été mis sous talus en enceinte béton pour réduire les risques d'explosions et d'effets thermiques à la source.

Le site classé Seveso 2 seuil haut qui pourrait concerner la commune de Meylan par rapport à un risque d'effets toxiques se situe sur la plateforme chimique de Pont de Claix (établissement Vencorex fabriquant des produits et substances chimiques, dont le périmètre de la zone à risque (périmètre d'information) est de 10 000 m autour de l'installation selon les études de danger établies par l'exploitant).

Plus d'information sur : <http://www.lesbonsreflexes.com/>



Mesures de prévention

Les autres ICPE du territoire communal (soumises à autorisation ou bien à déclaration auprès de l'administration) qui présentent des nuisances ou des risques moins importants ne peuvent exercer sans une autorisation préfectorale délivrée au vu, notamment, d'études de danger. L'examen de ces études par l'administration permet

de vérifier que l'exploitant a bien identifié tous les phénomènes dangereux de ces installations et leurs conséquences, et mis en place des moyens de prévention et de protection suffisants pour permettre de réduire le risque "à la source".



Plateforme chimique de Pont de Claix.

Gardons-le en mémoire



Le 10 novembre 2022
Incident sur le site Arkema de Jarrie.

LES BONS RÉFLEXES



METTEZ-VOUS A L'ABRI



FERMEZ TOUT



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



ÉCOUTEZ LA RADIO
102.8 MHZ 98.2 MHZ



ÉVITEZ TOUTE FLAMME



NE TÉLÉPHONEZ PAS,
LIBÉREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE



LE RISQUE "TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES" (TMD)

TMD PAR AXES ROUTIERS

La ville est concernée par les principaux axes routiers suivants :
 autoroute A41 et rocade sud sur lesquelles circulent des matières dangereuses.
 Nature de l'activité : transport de produits inflammables ou/et toxiques.
 Risques : explosion, nuage toxique.

Si vous êtes témoin direct d'un accident

On trouve sur la citerne des véhicules transportant des matières dangereuses une plaque orange comportant une double signalisation, qui représente une indication utile aux secours pour savoir quels sont les risques encourus au regard des produits transportés et les moyens à mettre en application.

Renseignements à communiquer si possible aux autorités [sans vous mettre en danger] :

- ▶ Lieu de l'accident
- ▶ N° d'identification du danger
- ▶ N° d'identification de la matière transportée

La partie inférieure fait apparaître le code matière (ONU) : 1203 dans l'exemple - essence sans plomb.



La partie supérieure de la plaque signalétique fait apparaître le code danger : 33 dans l'exemple - liquide très inflammable.



CANALISATION DE MATIERES DANGEREUSES

Les abords du territoire communal sont concernés par :

TMD PAR CANALISATION

Le pipeline de la Société des Pétroles Méditerranée - Rhône (SPMR), situés sur la commune de Gières.

Nature de l'activité : transport de produits pétroliers liquides.

Risques : explosion, nuage toxique.

TMD PAR VOIE FERROVIAIRE

La voie ferrée à la hauteur des communes de Gières et de Domène.

Nature de l'activité : transport de produits inflammables ou/et toxiques.

Risques : explosion, nuage toxique.

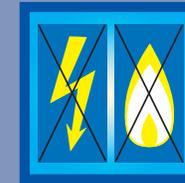
LES BONS RÉFLEXES



METTEZ-VOUS A L'ABRI



FERMEZ TOUT



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



ÉCOUTEZ LA RADIO 102.8 MHZ 98.2 MHZ



ÉVITEZ TOUTE FLAMME



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

7 barrages sont susceptibles de concerner Meylan : Monteynard, Le Sautet, Grand-Maison, Roselend, Bissorte, le Girotte, Tignes.



Localisation

La ville est classée actuellement en Zone d'Inondation Spécifique 1 pour les barrages du Monteynard et Grand-Maison : cette zone correspond à l'aire urbaine et industrielle du bassin grenoblois allant de la rocade Sud au secteur de Moirans Centr'Alp.

En prévention

De par la conception des ouvrages, la surveillance, le contrôle régulier des services de l'exploitant (EDF) et de l'État, le risque reste faible. La plupart de ces barrages sont soumis à un Plan particulier d'intervention diligenté par l'État qui permettrait sous l'autorité du préfet, en coordination avec la mairie, de mettre en œuvre les dispositions de secours et de sauvegarde en cas d'événement.

La commune est informée 24 h/24h d'un risque potentiel par le biais de la Préfecture et tous autres moyens à disposition des autorités.



Barrage et retenue de Monteynard.



Barrage de Roselend.

LES BONS RÉFLEXES



MONTEZ DANS LES ETAGES



REJOIGNEZ LE LIEU DE REGROUPEMENT



ECOUTEZ LA RADIO
102.8 MHZ 98.2 MHZ



NE TÉLÉPHONEZ PAS,
LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE



LE RISQUE NUCLEAIRE OU RADIOLOGIQUE MAJEUR

Meylan peut être concernée par un risque radiologique lié à l'émission dans l'atmosphère d'un nuage radioactif, qui pourrait se déplacer à grande échelle sur le territoire, affectant la commune (de nombreuses installations nucléaires de base, comme les centrales nucléaires de production, d'électricité étant situées dans notre région).

En cas d'incident qualifié de majeur, et sous réserve que plusieurs conditions soient réunies (dispersions atmosphériques, émission d'éléments radioactifs...), notre commune, au même titre que le reste du département, pourrait être affectée par des retombées radioactives et notamment par la présence d'iode radioactif dans l'atmosphère.

Un tel risque peut engendrer deux types de conséquences :

- ▶ la contamination, qui est issue de la dispersion dans l'atmosphère et du dépôt sur le territoire d'éléments radioactifs,
- ▶ l'irradiation, qui est la conséquence de l'exposition des individus ou de l'environnement aux rayonnements issus des éléments radioactifs.



Dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence du dispositif ORSEC départemental, plusieurs actions pourraient être prescrites par le préfet de l'Isère en cas d'accident. Il pourrait s'agir, suivant le volet spécifique ORSEC "Distribution d'iode", de faire distribuer à la population concernée des comprimés d'iodure de potassium stable destinés à prévenir les conséquences d'une inhalation d'iode radioactif présent dans l'atmosphère. Cette ingestion de comprimé serait ordonnée par le préfet. Cette consigne serait alors relayée par les médias et les mairies concernées qui diffuseraient un message d'information officiel. La mairie serait chargée de faire assurer la distribution des comprimés d'iode. Ultérieurement, des consignes de restriction de consommation de certains aliments pourraient être données.



LES BONS RÉFLEXES



METTEZ-VOUS A L'ABRI



FERMEZ TOUT



ECOUTEZ LA RADIO
102.8 MHZ 98.2 MHZ



NE TÉLÉPHONEZ PAS,
LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE

LE RISQUE SANITAIRE

Un risque sanitaire représente une menace directe pour la santé des populations.

Elle peut se définir sous plusieurs formes :

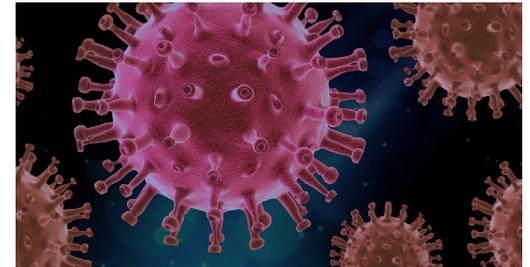
- ▶ Maladies liées aux moustiques-tigres (chikungunya, dengue, zika) ;
- ▶ Pandémie (grippale, H5N1, coronavirus, grippe aviaire...) ou epizootie ;
- ▶ Méningite à méningocoque ;
- ▶ Risques liés aux légionnelles ;
- ▶ Toxi-infections alimentaires collectives.

LE CAS DU MOUSTIQUE TIGRE

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre a colonisé une grande partie du globe à la faveur de l'augmentation des échanges internationaux, notamment commerciaux. En France, il a réussi à passer la frontière italienne et n'a cessé d'étendre son implantation. Comme tous les moustiques, il a besoin d'eau pour assurer son développement. Les œufs pondus sur les parois des récipients vont éclore lorsqu'ils seront submergés et donner naissance à des larves, évoluant en nymphes, desquelles émergeront les adultes. Le moustique tigre est potentiellement un vecteur de maladies infectieuses comme la dengue, le chikungunya ou le Zika, et transmet ces maladies uniquement lorsqu'il a piqué une personne déjà infectée.



Campagne de communication de sensibilisation sur les gestes à adopter pour éviter la prolifération de moustiques.



Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé déclare que l'épidémie due au Covid-19 est désormais considérée comme une pandémie. Depuis lors, près d'un demi-milliard de cas de Covid-19 ont été officiellement recensés, provoquant 6 millions de morts.

LES BONS RÉFLEXES



SE LAVER OU SE DÉSINFECTER LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR



APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES



PORTEZ UN MASQUE HOMOLOGUÉ POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



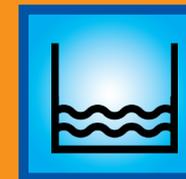
ÊTRE À JOUR DE SES VACCINS



EN CAS DE PANDÉMIE, LIMITER SES SORTIES ET SES CONTACTS



UTILISER DES MOUCHOIRS À USAGE UNIQUE ET LES JETER DANS UNE POUBELLE PUIS SE LAVER LES MAINS



NE PAS LAISSER DE RÉCIPIENTS OÙ L'EAU PEUT STAGNER EN EXTÉRIEUR



EN CAS DE SYMPTÔMES CONTACTER VOTRE MÉDECIN OU LE 15



SE TENIR INFORMÉ ET RESTER À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES

S'INFORMER ET ALERTE

LES RISQUES MAJEURS

www.prim.net

PREFECTURE DE L'ISERE

www.isere.pref.gouv.fr

VIGILANCE METEO

www.meteofrance.com

VIGILANCE CRUES

www.vigicrues.gouv.fr

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

www.irma-grenoble.com

ALERTE RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

www.lesbonsreflexes.com

FRANCE BLEU ISERE

98.2 OU 102.8 MHz

SAMU

15 ou 112

POMPIERS

18 ou 112

GENDARMERIE

17

**NUMÉRO D'URGENCE
pour personnes sourdes
ou malentendantes**

114

METEO FRANCE

08 99 71 02 38

MAIRIE

04 76 41 59 55



Hôtel de ville de Meylan, 4 avenue du Vercors, BP99,
38243 Meylan cedex - 04 76 41 59 55 - www.meylan.fr